

**UNION EUROPEENNE / CAMEROUN**

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR  
L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**2014 - 2017**

# 1 - ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE<sup>1</sup>

La société civile camerounaise s'est principalement développée et implantée à partir des années 1990 simultanément au processus de démocratisation et de libéralisation du pays. Les profondes mutations sociopolitiques de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle ont été une aubaine pour l'émancipation d'une société civile jusqu'ici confinée à la satisfaction des besoins socioéconomiques fondamentaux. L'adoption des lois sur les libertés publiques, le développement des médias et d'internet, les partenariats avec des associations étrangères et la prise de conscience d'une population camerounaise jeune et bien formée de la nécessité de s'impliquer dans la vie civique ont ouvert la voie à l'émergence d'associations de défense et de promotion de Droits de l'Homme, d'associations de développement et de syndicats indépendants.

Dans un pays qui compte aujourd'hui plusieurs milliers d'Organisations de la Société Civile (OSC), quelques éléments permettent de caractériser leurs parcours : une certaine implication dans les politiques sectorielles, une volonté d'exercer des fonctions de veille des politiques publiques et d'agir dans la promotion des Droits de l'Homme, pour la lutte contre la corruption, pour la protection de l'environnement, la transparence de l'action publique ou de l'exploitation des ressources naturelles. L'implication des organisations représentant le secteur privé comme les organisations patronales contribue également à l'assainissement du climat des affaires.

Cette volonté d'agir se concrétise souvent par une influence réelle toute relative due à la fois à des facteurs inhérents à ces organisations (faible gouvernance interne et capacités limitées) qu'à des contraintes d'ordre administratives et politiques souvent édictées par les structures détentrices du pouvoir. Malgré ces limites, l'engagement des OSC dans la sphère publique peut avoir un réel impact ; certaines organisations ont pu changer la donne dans des domaines particuliers. Ces expériences méritent à être connues et répliquées à plus grande échelle pour que la société civile devienne un véritable acteur du processus démocratique.<sup>2</sup>

## 1.1 ENVIRONNEMENT PROPICIE

La capacité des OSC à participer à différents domaines de la vie publique dépend d'un ensemble de conditions préalables à l'égard duquel divers acteurs, notamment étatiques, assument une responsabilité certaine. Au Cameroun, ces conditions ne sont pas toujours remplies.

De jure, le **cadre légal** régissant les associations (loi de 1990) au Cameroun est plutôt libéral dans la mesure où : (i) il instaure un régime déclaratif pour les associations (à l'exception des associations confessionnelles ou étrangères soumises au régime de l'autorisation préalable) ; (ii) il autorise les associations d'ester en justice ; (iii) il consacre le principe de la libre administration des associations en respect de la législation en vigueur et des statuts internes.

De facto, ce cadre légal est souvent décrié comme inadapté et/ou non appliqué. Les libertés d'association et de manifestation sont parfois limitées. Les OSC peuvent faire face à des obstructions administratives<sup>3</sup>, à

---

<sup>1</sup> "L'UE considère que les organisations de la société civile (OSC) englobent toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques" Extrait de la Communication COM(2012)492 de la Commission européenne.

<sup>2</sup> Voir notamment le Cahier du PASC 3 « Capitalisation des expériences réussies et meilleures pratiques des OSC en matière de gouvernance - Document de capitalisation », Août 2013 disponible sur <http://pasc-cmr.org/?q=fr/node/118>

<sup>3</sup> Les autorités administratives peuvent refuser de délivrer des récépissés de déclaration des associations, assigner les associations aux individus qui les créent (en renforçant la fragilité institutionnelle des OSC) ou encore alourdir les procédures de déclaration.

une insuffisance des canaux de concertation et d'information, à des contraintes de financement et sont parfois démunies face à des atteintes aux libertés individuelles et aux Droits de l'Homme<sup>4</sup>.

Le cadre légal est particulièrement imprécis voir contraignant sur des questions cruciales, dont (i) l'ouverture laissée par la loi à une dissolution d'une association par arrêté du Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD) si celle-ci s'écarte de son objet ou au motif souvent invoqué mais non précisé par la loi d'atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'Etat; (ii) l'impossibilité pour les associations (sauf celles reconnues d'utilité publique par décret présidentiel) de recevoir des subventions publiques, dons et legs de personnes privées et (iii) un statut juridique flou voire inexistant pour les réseaux, organisations faitières et plateformes.

La **loi de 1990 régissant les associations** a été complétée en 1999 par **une loi sur les ONG** qui offre certains avantages comme la possibilité de recevoir des financements publics et privés. Le statut d'ONG est conféré aux associations moyennant un certain nombre de critères. Toutefois, il y a beaucoup de contraintes d'ordre institutionnel relatives à l'octroi de l'agrément d'ONG. La loi précise qu'il appartient à un Comité désigné à cet effet de statuer sur les demandes d'agrément et d'octroyer celui-ci lorsque les conditions sont remplies. En réalité, faute de financement et/ou de volonté politique, ce Comité se réunit de manière irrégulière. Ces dysfonctionnements ont limité de fait le nombre d'ONG à une cinquantaine environ dans tout le pays.

Pour ce qui est des organisations rurales, la **loi de 1992 relative aux sociétés coopératives et Groupes d'Initiative Commune (GIC)** consacre l'option politique de désengagement de l'État camerounais et de libéralisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles. L'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et adopté en décembre 2010 édicte différentes dispositions ayant pour but d'unifier le statut et le fonctionnement des coopératives, unions et fédérations de sociétés coopératives existantes ou en voie de création dans les États membres dont le Cameroun. Nous notons cependant que la transition des GIC vers le statut formel coopératif n'est pas à la portée de ces groupements en l'absence d'un accompagnement approprié et de directives claires de la part de l'administration.

## 1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Les expériences de **dialogue entre autorités et société civile** existent mais ces échanges sont bien souvent rares et limités. La tendance générale est néanmoins à une reconnaissance progressive des OSC par l'Etat<sup>5</sup>. On note également l'existence de réseaux et plateformes sectoriels de la société civile ainsi qu'une tentative de création d'une plateforme nationale des OSC du Cameroun largement impulsée par les partenaires techniques et financiers. A ce jour, il est cependant difficile d'identifier les réseaux représentatifs et effectivement capables de jouer leur rôle d'intermédiaires entre les organisations de la société civile situées à la base et les autorités.

Des facteurs inhérents aux OSC limitent souvent leurs capacités d'interaction avec les autorités : carences au plan de la gouvernance interne, non-renouvellement des dirigeants, faible base sociale, conflits de leadership et luttes de positionnement, corruption et malversations financières, capacités opérationnelles limitées, peu de spécialisation et d'expertise sectorielle, etc. De ce fait, et aux dires de leurs interlocuteurs institutionnels, **les OSC manquent souvent de légitimité et crédibilité et peinent à se considérer comme de réels partenaires de l'Etat.**

---

<sup>4</sup> Les menaces contre certaines OSC de défense des Droits de l'Homme en général et des droits des LGBT en particulier sont particulièrement récurrentes : intimidations, harcèlement administratif et juridique, cambriolages, incendies de locaux, incarcération voire, dans des cas extrêmes, disparitions ou assassinats non élucidés.

<sup>5</sup> Notons par exemple, le décret du Premier Ministre N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.

La participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques dépend également du degré d'ouverture des différentes institutions sectorielles. Des **cadres de concertation** existent à différents niveaux, certaines OSC y participent et peuvent délivrer des messages aux autorités. L'impact de cette participation n'est cependant pas toujours connu. De même, les mécanismes de sélection, identification et participation des OSC dans ces cadres (en termes de légitimité, représentativité et expertise) sont rarement clairement édictés. Pour cette raison, il convient d'analyser avec plus de détails les cadres de concertations existants. Il semble que les autorités envisagent cette « participation » comme un moyen afin que les OSC portent auprès des populations les grandes réalisations de l'Etat.

Cette participation des OSC aux dialogues avec les autorités pâtit également d'un **déficit criant d'accès à une information claire, accessible, fiable et pertinente**. La coopération entre OSC, universités et instituts de recherche n'est pas encore suffisamment développée ce qui affaiblit les capacités en recherche et de documentation des organisations pour développer un argumentaire solide pour le dialogue. Au niveau local, le processus de **décentralisation** a permis des ouvertures intéressantes. Nous notons des expériences de collaboration fructueuse entre OSC et Communes en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage mais également la veille des politiques publiques et des initiatives de budget participatif.

En ce qui concerne la **fourniture de services sociaux de base**, bien que la responsabilité en incombe principalement aux pouvoirs publics, les OSC jouent un rôle important en complétant leurs actions et en mettant en œuvre des projets innovants, notamment dans les régions les plus marginalisées. Certaines OSC initient également des collaborations avec les autorités pour le contrôle et le suivi des investissements publics. La capacité des OSC à recenser les besoins des citoyens, à investir dans les secteurs et régions négligés ainsi qu'à fournir des services aux populations socialement exclues ou hors d'atteinte est particulièrement reconnue.

Dans le **domaine économique et commercial**, certaines OSC comme les syndicats, les organisations d'employeurs ou encore les associations professionnelles deviennent des acteurs de plus en plus dynamiques et reconnus. Ils sont généralement consultés et tendent à être entendus, surtout lorsqu'ils représentent des secteurs stratégiques. La capacité de mobilisation de certains syndicats, notamment dans le secteur du transport, est une plus-value certaine même si elle est rarement utilisée pour faire passer des messages aux décideurs.

Dans le domaine de la **production agricole**, les GIC, qui ont progressivement vocation à se transformer en coopératives, se sont multipliés dans les années 90 et 2000. Ils disposent généralement de faibles capacités et sont peu structurés en faïtières capables de faciliter la transformation, la commercialisation et d'interagir avec les autorités compétentes. Ces dernières se concentrent essentiellement dans les zones de cultures de rente.

Dans les domaines liés à la **préservation de la paix et prévention des conflits**, il est important de noter que le Cameroun a, jusqu'à tout récemment, toujours été reconnu comme un pays stable. Les récentes menaces sécuritaires font néanmoins craindre une déstabilisation du fragile équilibre ethnico-religieux<sup>6</sup>. Les autorités tout comme les organisations de la société civile ne sont pas encore outillées pour faire face à ces nouveaux défis. Afin de préserver la cohésion sociale, les structures étatiques ont initié des dialogues stratégiques avec les leaders religieux, les organisations confessionnelles et les chefferies traditionnelles. D'autres groupes issus de la société civile (de femmes, syndicats, presse indépendante, association de défense des Droits de l'Homme, etc.) sont appelés à entreprendre un travail d'éducation civique et d'intermédiation sociale.

---

<sup>6</sup> Depuis 2013, le Cameroun est confronté au Nord à des incursions et actions de la mouvance Boko Haram venue du Nigéria et à l'Est, à l'afflux massif de réfugiés centrafricains.

### 1.3 CAPACITÉS

Hormis quelques structures dotées de moyens techniques et financiers ainsi que de ressources humaines compétentes et spécialisées, force est de constater que la plupart des OSC camerounaises se caractérise par une **forte dépendance aux financements extérieurs** pour la réalisation de leurs activités. Sans domaine de spécialisation particulier, ces structures voguent souvent au gré des enjeux financiers et s'engagent plus souvent en fonction de l'offre de financement que de la demande sociale à la base. L'existence d'OSC et de réseaux opportunistes, parfois créés et impulsés par les autorités à de fin notamment de captage des fonds publics, est un phénomène très répandu<sup>7</sup>.

Les OSC situées à la base, au sein des communautés, connaissent les problématiques locales et sont proches des populations. Ces structures sont souvent informelles et à la recherche de **compétences organisationnelles liées à la vie associative** (gouvernance interne des organisations, gestion financière, etc.). Les OSC dites « d'appui » sont très nombreuses mais rares sont celles qui disposent de capacités techniques et financières leur permettant de faire la différence sur le terrain. L'étude de capitalisation des bonnes pratiques réalisée par le PASC (voir la note de bas de page 2) a néanmoins identifié des OSC qui ont mis en œuvre des activités de plaidoyer et de veille de politiques publiques innovantes. Lors des consultations organisées auprès des OSC, la demande la plus récurrente concerne la nécessité de « renforcer leurs capacités » sans pour autant qu'elles puissent identifier avec discernement le type de capacité requis.

Comme précédemment indiqué, les réseaux, coalitions et plateformes d'OSC sont quant à eux généralement peu représentatifs car minés par des conflits de leaderships. Ils sont rarement dotés d'expertise sectorielle leur permettant d'être des interlocuteurs crédibles pour les autorités. Nous notons cependant une émergence « de **coalitions d'acteurs** » autour de causes spécifiques aussi bien en zone rurale que dans les grandes métropoles. Bien souvent informelles, elles peuvent représenter une force de changement de par leur capacité de sensibilisation, de mobilisation et de veille de l'action publique. A ce titre, certains réseaux actifs dans la promotion et protection des Droits de l'Homme réussissent à faire entendre leurs voix et élaborent des recommandations à destination des autorités et des partenaires au développement.

Concernant les **connections entre le Cameroun et le reste du monde**, si des relations entre OSC camerounaises et réseaux à l'échelle de l'Afrique centrale ou au niveau global existent, celles-ci ne sont pas institutionnalisées. Ces contacts sont, à quelques exceptions près, davantage le fait de réseaux individuels que de partenariats à long terme entre organisations. Finalement, hors du Cameroun, certaines associations représentant la **diaspora** camerounaise contribuent au financement de projets de développement. L'impact de cet engagement n'est cependant pas quantifié et il semble que ces associations soient faiblement structurées.

---

<sup>7</sup> Structures communément appelées GONGO « *Governmental NGO* »

## 2 - ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

Cette partie vise à évaluer brièvement l'engagement de la Délégation et des Etats membres de l'UE avec la société civile camerounaise. Les éléments développés ci-dessous reprennent notamment les contributions des OSC consultées dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route.

### 2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Délégation et les Etats membres de l'UE entretiennent des **relations fréquentes et plus ou moins formelles** avec des OSC de tous types. En ce qui concerne la programmation de la coopération, la DUE a initié le dialogue avec les OSC dès avril 2012 afin de présenter le processus de programmation du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED). La coopération française consulte également les OSC lors de la programmation du C2D ainsi que lors de la définition des thématiques prioritaires retenues dans le cadre des appels à projets du Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud. Les échanges entre la Délégation et les Etats membres de l'UE et les OSC se situent surtout au **niveau sectoriel**. Il s'agit ici de dialoguer avec les OSC les plus légitimes et crédibles œuvrant dans les domaines d'action prioritaires de l'UE:

- Dans le secteur de la gouvernance forestière, l'UE impulse par exemple des réunions de coordination opérationnelle entre les OSC, les autorités compétentes et les bailleurs (Comité conjoint de suivi de l'accord APV- FLEGT).
- Au sujet de l'appui au processus électoral, la DUE et l'Ambassade de France ont organisé des rencontres mensuelles au cours de l'année 2013 afin de renforcer le partenariat entre les OSC et Elections Cameroon (ELECAM – organe en charge de l'organisation des élections) en vue des élections législatives et municipales du 30 septembre 2013.
- Dans les domaines de la réforme des finances publiques et de la justice (secteurs prioritaires des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED), des rencontres ad hoc avec des OSC spécialisées sont régulièrement organisées et prennent la forme d'ateliers, des formations ou de conférences multi-acteurs.
- Dans le secteur des transports, des négociations continues avec les organisations professionnelles et le gouvernement ont permis de mettre en place une politique de lutte contre la surcharge des camions particulièrement efficace.
- La Délégation et les Etats membres de l'UE sont également en relation étroite avec les organisations de promotion et défense des Droits de l'Homme, notamment au sujet de la protection des défenseurs. Les OSC sont souvent les interlocuteurs les plus crédibles au sujet de l'analyse de la situation des Droits de l'Homme au Cameroun
- Finalement, dans le cadre du processus de ratification de l'Accord de Partenariat Economique (APE), la DUE s'est largement investie dans des échanges avec tout type d'OSC comme les organisations représentant le secteur privé, les syndicats ou encore les associations de consommateurs. Ces échanges ont permis d'explicitier les enjeux de la ratification par le Cameroun de cet Accord intérimaire.

### 2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

La Délégation et les Etats membres de l'UE contribuent, à différents niveaux, à la promotion des Droits de l'Homme en général et à la promotion d'un environnement propice pour les organisations de la société civile en particulier.

Un dialogue à ce sujet avec le gouvernement camerounais se tient tout d'abord lors des sessions du dialogue politique sous **Article 8 de l'Accord de Cotonou**. Ces sessions ont lieu deux fois par an. Une attention particulière est donnée à la protection des **défenseurs des Droits de l'Homme**. Il est à noter

cependant que les échanges à ce sujet sont souvent instrumentaux. Des opportunités de dialogue se créent également lors de certains rendez-vous internationaux comme le passage du Cameroun à la Revue Périodique Universelle des Nations Unies (le dernier en date a eu lieu en mai 2013). Les recommandations de la revue peuvent servir de base à certains échanges avec les autorités.

La promotion de conditions propices à l'exercice des OSC passe également par les programmes de la coopération. A ce titre, le programme d'appui à la structuration de la société civile (PASOC 9<sup>ème</sup> FED entre 2009 et 2011) a réalisé un travail de perception auprès des OSC sur le **cadre légal** qui régit leurs activités. Des consultations ont permis la production d'un mémorandum reprenant les recommandations des OSC en vue d'améliorer le cadre d'exercice de leurs activités. Le programme a également mis à jour et réédité le « Guide juridique des OSC au Cameroun : cadre légal et principes d'administration » qui recense et analyse les textes normatifs spécifiques des OSC et met en évidence le caractère obsolète de certaines de leurs dispositions. Le Programme PASC 10<sup>ème</sup> FED (2012-2015) poursuit cet engagement pour une refonte du cadre légal (voir Section 4).

## 2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours des dernières années, le Cameroun a bénéficié de deux programmes spécifiques d'appui à la structuration et au renforcement de capacités de la société civile à savoir le Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile (PASOC, 9<sup>ème</sup> FED) et le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC, 10<sup>ème</sup> FED en cours) ainsi que du programme thématique Acteurs non Etatiques et de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)<sup>8</sup>. Les Etats membres ont également mis en œuvre des programmes ciblant entre autres les OSC comme le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL) de la GIZ<sup>9</sup> et le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles de l'Ambassade de France. Le bureau régional de la Fondation Friedrich Ebert (FES) du parti social-démocrate allemand travaille également dans le domaine de la société civile à travers ses programmes visant l'avènement d'une plus ouverte, diversifiée et démocratique au Cameroun.

En complément de ces programmes spécifiques d'appui à la société civile, plusieurs programmes sectoriels ont pris en compte la dimension « société civile » dans leurs modalités de mise en œuvre. On peut citer sans être exhaustif : le Programme d'amélioration des conditions de détention et du respect des Droits de l'Homme (PACDET), le Programme d'Appui à la Justice (PAJ), le Programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain (PACDDU), le Programme de Développement rural (PDR, couvrant 3 régions : Extrême Nord, Est et Nord-Ouest) ou encore le Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA, couvrant 3 filières : laitière, coton et café/cacao). Toutefois, cet engagement n'est pas systématique et n'appuie les OSC en tant qu'acteurs de gouvernance que de façon marginale.

Il est proposé que l'UE au Cameroun facilite à l'avenir une **participation plus systématique des OSC ayant une réelle valeur ajoutée dans chacun des secteurs prioritaires** de la coopération. En accord avec les autorités, cet engagement se fera non seulement en ce qui concerne l'appui aux initiatives des OSC (financement de projets) mais également au niveau du dialogue sectoriel.

---

<sup>8</sup> La complémentarité entre programmes en ce qui concerne l'appui à la société civile est assurée notamment par le fait que les sujets les plus sensibles ou qui ne font partie des secteurs prioritaires de la coopération sont abordés prioritairement par l'intermédiaire des programmes issus du budget de l'UE (hors FED). L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme a par exemple été ciblé en 2012 sur la lutte contre les trafics des êtres humains et en 2013 sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

<sup>9</sup> Le PADDL-GIZ est le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local de la GIZ au Cameroun, qui a pour mission jusqu'à fin 2015 d'accompagner le processus de la décentralisation au niveau central et au niveau local. Il se déploie dans 4 Régions du Cameroun, les appuis sont autant destinés à l'administration Centrale (Ministère) qu'aux Structures Déconcentrés de l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées et aux Organisations de la Société Civile-OSC.

## 2.4 COORDINATION

Au niveau opérationnel, la coordination entre la Délégation et les Etats membres de l'UE est relativement aisée au Cameroun dans la mesure où seuls **deux Etats membres** (l'Allemagne et la France) disposent pour l'instant de programmes et d'opportunités d'appuis pour la société civile. D'autres Etats membres comme l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la Belgique interviennent dans le cadre du dialogue politique avec les autorités camerounaises. Afin de coordonner leurs messages, la Délégation et les Etats membres de l'UE se réunissent fréquemment au niveau des chefs de mission.

Au sein du **Comité Multipartenaires** (CMP), la DUE et l'Ambassade de France assurent depuis janvier 2013 la co-présidence du sous-groupe société civile. Cette instance qui se réunit tous les deux mois environ regroupe principalement la DUE, la GIZ, la Banque Mondiale, l'Ambassade de France, le PNUD et la BAD. Le sous-groupe est une instance de coordination et d'échanges sur les programmes et stratégies d'appui à la société civile. Bien qu'il n'ait pas de "feuille de route" à proprement parler, ce groupe permet une coordination de l'engagement avec les OSC à travers (i) l'échange d'information sur les bonnes/mauvaises pratiques des OSC au Cameroun, (ii) l'élaboration d'un calendrier conjoint des opportunités de financement pour les OSC et (iii) la concertation en préalable au lancement d'études et d'autres initiatives sur la société civile.

Entre ces rencontres, la DUE entretient des relations de travail quasi quotidiennes avec certains PTF surtout le PADDL-GIZ, l'Ambassade de France et la Banque Mondiale. La thématique "Société Civile" est aussi régulièrement suivie par les sous-groupes "Environnement" et « Genre » du CMP. Certains projets mis en œuvre par des OSC sont actuellement cofinancés par la DUE et la France. Des études conjointes seront menées dans les prochains mois entre la DUE et la GIZ (voir partie 5).

## 2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

A en croire les OSC consultées dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route mais également les récentes évaluations lancées par la DUE<sup>10</sup>, l'appui de l'Union européenne est particulièrement apprécié car il a progressivement permis **de renforcer la crédibilité des OSC auprès des autorités**. L'engagement de la Délégation et des Etats membres de l'UE a globalement favorisé la **professionnalisation** des OSC (meilleure gouvernance interne, gestion axée sur les résultats, maîtrise des techniques et outils d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, etc.). Dans le domaine du **plaidoyer**, l'appui de l'UE est jugé très positif dans la mesure où les OSC se sentent renforcées dans leurs capacités de négociation et de dialogue avec les pouvoirs publics. Au niveau local, nous notons des expériences réussies liées notamment à la participation citoyenne dans le cadre de la **décentralisation**.

Les points faibles relevés se situent essentiellement au niveau des **procédures administratives et financières**. Bien qu'elles soient garantes des principes d'égalité de traitement et de transparence, elles sont parfois jugées comme non adéquates par rapport aux objectifs affichés en termes de structuration des OSC. A ce titre, le mécanisme d'appel à propositions peut accroître la compétition au détriment de la collaboration tout en favorisant la logique de prestation de services au sein des OSC. Bien qu'encadrés par des lignes directrices de plus en plus précises, ces appels à propositions tendent à privilégier les OSC les mieux dotées en ressources humaines ou financières au détriment de structures parfois plus stratégiques mais moins outillées. L'obligation de cofinancement est également vue comme une contrainte additionnelle pour les OSC locales. Elles déplorent aussi la logique du « projet/guichet/prestation de service » et souhaiteraient davantage un accompagnement de type « programme », sur le long terme. A ce titre, l'approche du programme PADDL de la GIZ est particulièrement appréciée.

Interrogées sur les programmes financés par le FED (et requérant l'avis de l'Ordonnateur National

---

<sup>10</sup> Notamment Evaluation finale du PASOC (9<sup>ème</sup> FED – septembre 2011), évaluation de 3 projets « Acteurs Non Etatiques » (mai 2013), évaluation de la coopération de l'UE avec la République du Cameroun (janvier 2014) et évaluation à mi-parcours du PASC (10<sup>ème</sup> FED – juillet 2014).



pendant la mise en œuvre), les OSC regrettent le fait que les autorités tendent à privilégier l'appui direct aux ministères et programmes gouvernementaux au détriment des composantes ciblant la société civile. De plus, les coûts de gestion de ce type de programme sont très élevés du fait de la nécessité de passer par des bureaux d'études internationaux pour en assurer la mise en œuvre.

Pour résumer, et comme révélé par l'évaluation de la coopération UE/Cameroun entre 2007 et 2012 : *« l'appui de l'UE [à la société civile] a pu se distinguer par sa continuité et son importance, et surtout par son souci de mettre en évidence le rôle particulier que doit jouer la société civile en tant que troisième pilier de la société. Les résultats obtenus dans le contexte actuel sont considérables. Il faut cependant noter que même si l'approche a été globalement appréciée, les procédures de l'UE - trop lourdes et complexes - vont à l'encontre d'une dynamique authentique au sein de la société civile, par laquelle les OSC font face aux risques et impondérabilités liés à la nature politique des processus sociaux que les OSC cherchent à promouvoir. »*

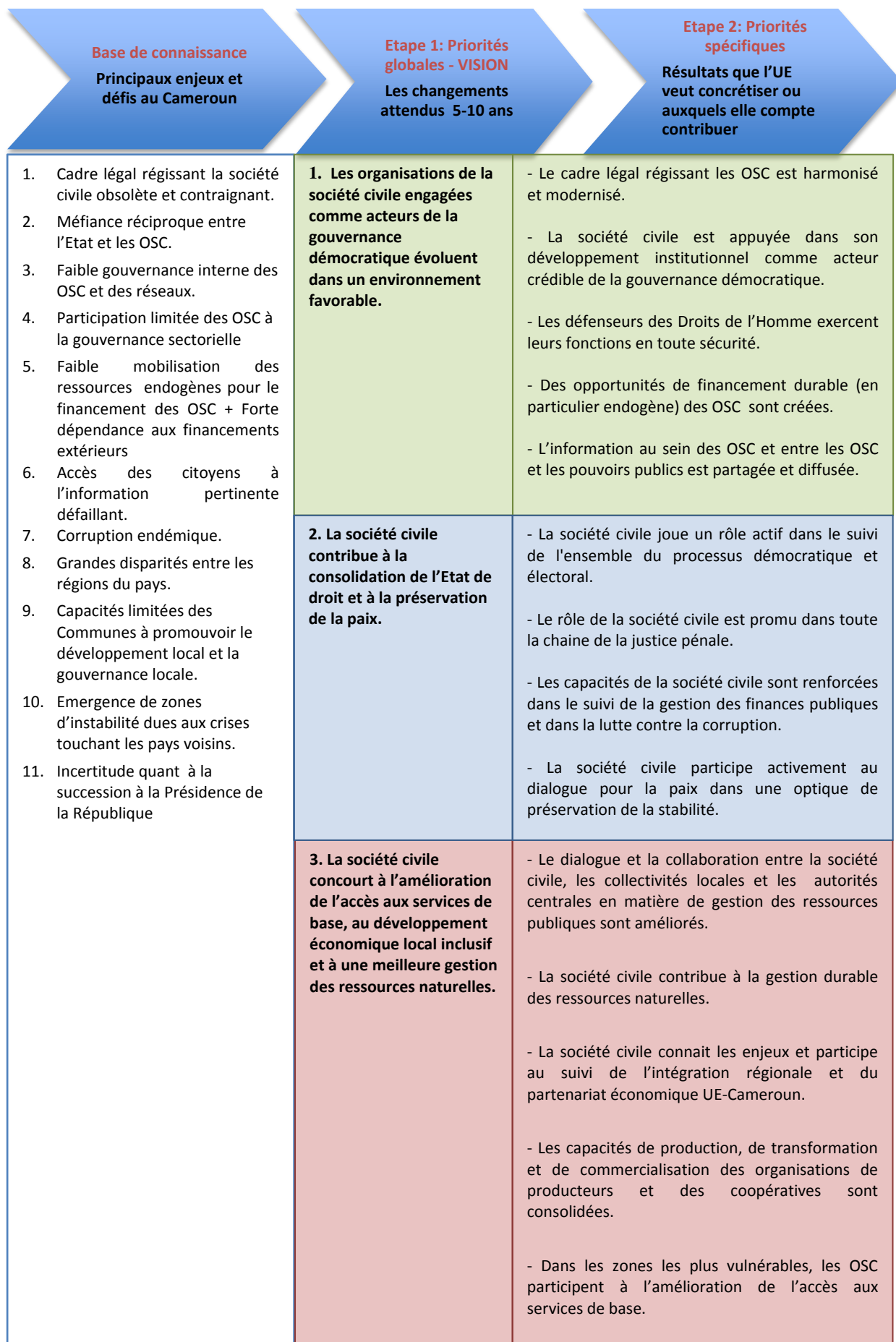
### 3 - PRIORITÉS

Après avoir pris en compte le contexte général et tiré les principaux enseignements de l'action de la Délégation et des Etats membres de l'UE, cette section précise les priorités de l'engagement de l'UE avec la société civile camerounaise.

**L'objectif stratégique de la Délégation et des Etats membres l'Union européenne au Cameroun est de promouvoir un environnement propice pour la société civile afin qu'elle puisse contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux services de base, à un développement économique inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.**

Pour atteindre cet objectif, trois priorités globales avec une vision à long-terme ont été identifiées suite à une série d'échanges avec les Etats membres et les représentants de la société civile. Ces trois priorités globales sont ensuite déclinées en priorités spécifiques (résultats). Pour atteindre ces résultats, la Délégation et les Etats membres de l'UE interviendront dans le cadre du dialogue politique, du dialogue sur les politiques publiques ainsi qu'à travers leurs instruments de coopération (comme par exemple le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement ou le C2D de la coopération française).

Le tableau ci-dessous présente la logique d'ensemble proposée par la Délégation et les Etats membres de l'UE pour l'engagement avec la société civile au Cameroun.



## **PRIORITE 1 Les organisations de la société civile engagées comme acteurs de la gouvernance démocratique évoluent dans un environnement favorable.**

Les consultations organisées dans le cadre de l'élaboration de la présente feuille de route ont montré l'existence d'un consensus sur le fait que le cadre légal régissant les OSC au Cameroun est obsolète, contient des dispositions contraignantes et ne favorise pas l'émergence d'une société civile en tant qu'acteur de la gouvernance démocratique. Ce constat est connu depuis plusieurs années. Pour cette raison, l'amélioration du cadre légal régissant la société civile est une priorité du Programme d'Appui à la Société Civile (PASC, 10<sup>ème</sup> FED).

Le cadre légal étant une seule des composantes de l'environnement propice pour les OSC, il est également nécessaire d'œuvrer dans d'autres domaines qui sont fortement liés comme la protection et la promotion des Droits de l'Homme (notamment les libertés d'expression et de manifestation) ainsi que la transparence et l'accès à l'information publique. Finalement, les aspects liés à l'accès au financement endogène pour les OSC ainsi qu'au renforcement de leurs capacités organisationnelles sont également cruciales.

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur (s) de résultat
1) <b>Le cadre légal régissant les OSC est harmonisé et modernisé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un diagnostic participatif du cadre légal existant est mené et un consensus est atteint quant aux axes de réforme;</li> <li>• Les pouvoirs publics adoptent un cadre juridique adéquat qui est progressivement mis en œuvre et vulgarisé.</li> </ul>
2) <b>La société civile est appuyée dans son développement institutionnel comme acteur crédible de la gouvernance démocratique.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les OSC mettent en place des mécanismes de gouvernance interne leur permettant d'être davantage crédibles, représentatives et légitimes dans leurs actions et leurs interactions avec les autorités ;</li> <li>• Des actions visant au renforcement des capacités des OSC sont intégrées dans les différents projets et programmes mis en œuvre;</li> </ul>
3) <b>Les défenseurs des Droits de l'Homme exercent leurs fonctions en toute sécurité.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échange d'information entre organisations et défenseurs des droits est amélioré par le renforcement et/ou la mise en place de réseaux adéquats;</li> <li>• Les éventuelles violations des Droits de l'Homme sont documentées et les autorités sont interpellées à ce sujet;</li> <li>• Les défenseurs des Droits de l'Homme les plus à risque sont appuyés en ce qui concerne la protection de leurs biens et de leur intégrité physique.</li> </ul>
4) <b>Des opportunités de financement durable (en particulier endogène) des OSC sont créées.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état des lieux sur les sources potentielles de financement endogène est produit et les autorités et le secteur privé sont interpellés à ce sujet ;</li> <li>• Des lignes budgétaires au niveau communal et central sont allouées pour l'appui aux initiatives de la société civile. Des sources de financement venant du secteur privé sont mobilisées.</li> </ul>
5) <b>L'information au sein des OSC et entre les OSC et les pouvoirs publics est partagée et diffusée.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse des cadres de concertation existant entre l'Etat et les OSC est réalisée. Des recommandations pour l'amélioration de ces cadres sont transmises aux autorités compétentes.</li> <li>• Les OSC engagées autour des mêmes causes communiquent davantage au sein de réseaux représentatifs.</li> </ul>

## **PRIORITE 2 La société civile contribue à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix**

Les consultations réalisées ont relevé l'intérêt des acteurs afin que les OSC ne soient plus utilisées en tant que « simple prestataires de services » aussi bien par les autorités que par les Partenaires Techniques et Financiers. Au contraire, il y a une volonté grandissante des OSC d'être appuyées dans leurs « capacités politiques » (mobilisation citoyenne, interpellation des pouvoirs publics, suivi et évaluation des politiques publiques, etc.). Les OSC ont également soulevé la nécessité d'une spécialisation accrue par secteur/domaine et ce, afin de gagner en crédibilité auprès des autorités.

En réponse à la déstabilisation de certaines régions du pays comme à l'Extrême Nord, il convient également d'initier des actions visant à préserver la paix et la stabilité au Cameroun. Les autorités camerounaises ont appelé à la mobilisation des toutes les forces vives de la nation à ce sujet.

La Délégation et les Etats membres de l'UE partagent l'ensemble de ces recommandations et envisagent un engagement systématique de la société civile dans les programmes visant l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de l'Etat de droit et la préservation de la stabilité et de la paix au Cameroun.

<b>Priorités spécifiques – résultats</b>	<b>Indicateur (s) de résultat</b>
<b>6) La société civile joue un rôle actif dans le suivi de l'ensemble du processus démocratique et électoral.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La société civile participe activement à l'observation électorale et au suivi des recommandations des missions d'observation électorale. Elle promeut l'inscription de la population sur les listes électorales ;</li><li>• Les OSC renforcent leurs rôles dans la promotion des droits et intérêts des citoyens et dans l'inclusion des minorités et des groupes marginalisés ;</li></ul>
<b>7) Le rôle de la société civile est promu dans toute la chaîne de la justice pénale.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La collaboration entre les autorités judiciaires et pénitentiaires d'une part et les OSC d'autre part est renforcée ;</li><li>• Un observatoire de la justice pénale est créé et est alimenté en partie par des informations récoltées par les OSC.</li></ul>
<b>8) Les capacités de la société civile sont renforcées dans le suivi de la gestion des finances publiques et dans la lutte contre la corruption.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les capacités des OSC en matière de suivi des processus budgétaires sont renforcées ;</li><li>• Des OSC suivent efficacement les budgets d'investissement public. Leur expertise est reconnue et utilisée par les pouvoirs publics, notamment l'Assemblée nationale et le Sénat ;</li><li>• L'expérience du budget participatif au niveau communal est capitalisée et démultipliée ;</li><li>• La transparence des processus et allocations budgétaires est accrue aussi bien au niveau central que communal.</li></ul>
<b>9) La société civile participe activement au dialogue pour la paix dans une optique de préservation de la stabilité.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les OSC sont appuyées dans leur rôle de conscientisation et de mobilisation citoyenne par la mise en œuvre d'actions d'éducation civique (en ciblant notamment les jeunes dans le Septentrion) et contribuent à la restauration de la confiance entre citoyens et Etat ;</li><li>• Des campagnes de prévention de la radicalisation des jeunes sont réalisées conjointement avec les OSC ;</li><li>• Des OSC participent aux débats publics réunissant les autorités, les chefs traditionnels et les leaders religieux.</li></ul>

### **PRIORITE 3 La société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement économique local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.**

Cette priorité vise à renforcer les organisations de la société civile, et plus particulièrement les organisations de producteurs, les organisations représentant les droits des communautés locales, les coopératives, les organisations syndicales, les fédérations professionnelles et patronales mais également les associations de consommateurs en tant qu'acteurs à part entière du processus de développement économique aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale. En complémentarité avec l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées, ces acteurs non étatiques ont vocation à participer à l'essor économique du pays et, plus globalement, à la réduction de la pauvreté et des inégalités (notamment territoriales). Cette troisième priorité couvre donc les secteurs de l'appui à la décentralisation, au développement rural et la gestion des ressources naturelles. Il s'agit également d'aborder le rôle des OSC dans le partenariat économique et commercial entre le Cameroun et l'Union européenne dans le contexte de la ratification récente par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire.

<b>Priorités</b>	<b>spécifiques</b>	<b>– Indicateur (s) de résultat</b>
<b>10)</b>	<b>Le dialogue et la collaboration entre la société civile, les collectivités locales et les autorités centrales dans la gestion des ressources publiques sont améliorés.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Communes et les OSC collaborent au niveau de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des Plans de Développement Communaux;</li> <li>• Les initiatives de budget participatif au niveau local sont étendues et capitalisées.</li> <li>• Les OSC participent aux cadres de dialogue pour la définition et le suivi des politiques sectorielles en matière de services de base.</li> </ul>
<b>11)</b>	<b>La société civile contribue à la gestion durable des ressources naturelles.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les OSC permettent de renforcer les connaissances des populations sur les dispositions de la loi forestière et sur les enjeux de la gouvernance des ressources naturelles. Elles assurent notamment le suivi de l'Accord APV-FLEGT entre l'UE et le Cameroun ;</li> <li>• Les OSC interviennent dans le domaine de la gouvernance des industries extractives. Elles documentent les enjeux de l'extraction minière en terme de développement ;</li> <li>• Les OSC participent activement à la réforme du code foncier. Elles assurent la prise en compte des populations rurales, notamment autochtones, et préviennent le phénomène d'accaparement des terres.</li> </ul>
<b>12)</b>	<b>La société civile connaît les enjeux et participe au suivi de l'intégration régionale et du partenariat économique UE-Cameroun.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les OSC sont informées quant aux enjeux liés à la ratification par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire ;</li> <li>• Les OSC participent au suivi et analysent l'impact du partenariat commercial.</li> <li>• Les OSC et les opérateurs économiques sont associés et bénéficient indirectement des appuis à la modernisation des douanes camerounaises en cours</li> <li>• Les mesures visant la facilitation et pérennisation du transport régional sont formulées sur base de consultations avec les organisations du secteur.</li> </ul>
<b>13)</b>	<b>Dans les zones rurales, les capacités de production, transformation et de commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives sont consolidées.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Acte uniforme OHADA sur la création des coopératives est vulgarisé auprès des GIC afin de favoriser le passage au statut formel de coopérative.</li> <li>• Dans certains bassins de production, les organisations de producteurs et les coopératives augmentent leur production agricole et participent au développement économique local ;</li> <li>• Les organisations coopératives faitières démultiplient le potentiel économique grâce à la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;</li> <li>• Les coopératives et organisations de producteurs sont associés et bénéficient indirectement des appuis à la certification, la normalisation et le renforcement des dispositifs et infrastructure de qualité en cours au Cameroun.</li> </ul>
<b>14)</b>	<b>Dans les zones les plus vulnérables, les OSC participent à l'amélioration de l'accès aux services de base.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la région de l'Est affectée par l'afflux de réfugiés centrafricains, les OSC collaborent avec les autorités locales afin de renforcer les capacités d'accueil des réfugiés au sein des communautés locales ;</li> <li>• Dans le Nord et l'Extrême Nord, régions particulièrement vulnérables, les OSC œuvrent avec les Communes à l'amélioration de l'accès des populations aux services de base.</li> </ul>

## 4 - ACTIONS

### Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

#### Priorité 1: Les organisations de la société civile engagées comme acteurs de la gouvernance démocratique évoluent dans un environnement favorable

**Axes d'engagement (voir Section 3): Amélioration du cadre légal, renforcement des capacités des OSC, défense des Droits de l'Homme, mobilisation du financement endogène et meilleure circulation de l'information.**

#### A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Etude critique et comparative du cadre légal régissant la société civile au Cameroun (PASC 10<sup>ème</sup> FED) + atelier de restitution conjoint UE/GIZ-PADDL ;
- Etude sur les mécanismes de financement des OSC/ONG (lancée par le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local de la GIZ) + atelier de restitution conjoint UE/GIZ-PADDL ;
- Etude de diagnostic sur le partenariat secteur privé / société civile + atelier de restitution (PASC 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Analyse des cadres de concertation existant entre Etat et OSC + atelier de restitution (PASC 10<sup>ème</sup> FED).

#### B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Aborder la question du cadre légal et de l'environnement propice pour les OSC ainsi que la situation des Droits de l'Homme dans le cadre du dialogue politique (Chefs de mission de l'UE - Article 8 de l'Accord de Cotonou) ;
- Rencontres fréquentes avec les organisations de défense des Droits de l'Homme notamment autour des recommandations de la Revue Périodique Universelle des Nations Unies (DUE et Etats membres) ;
- Dialogue avec les OSC sur la nécessité de renforcer les réseaux existants de la société civile œuvrant notamment dans les domaines des Droits de l'Homme (DUE et Etats membres).

#### C. Appui technique et financier

- Appui aux initiatives de plaidoyer des OSC pour la réforme du cadre légal (PASC 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Appui à la participation des OSC dans les cadres de concertations nationaux et locaux (PASC 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Appui à l'implication des différents acteurs/actrices dans les instances de dialogue (PADDL -GIZ)
- Organisation de formations visant les OSC communautaires, les OSC d'appui, les réseaux d'OSC, les syndicats et les médias (PASC 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Mobilisation de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme et lancement d'appels à propositions ciblés (DUE – IEDDH) ;
- Mise en place d'un mécanisme ciblant (i) l'accompagnement des autorités pour la réforme du cadre légal et (ii) l'accompagnement et de renforcement des capacités des OSC (composante du futur programme « Etat de droit » - 11<sup>ème</sup> FED) ;

## **Priorité 2: La société civile contribue à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix**

**Axes d'engagement (voir Section 3): promotion d'un système politique inclusif, amélioration de la justice pénale, meilleure gestion des finances publiques, préservation de la stabilité et de la paix.**

### **A. Analyse: études, cartographies et recherches**

- Cartographie des OSC actives dans les domaines de la justice pénale et gestion des finances publiques au Cameroun (DUE)
- Etude participative de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire multi-acteurs de la justice pénale au Cameroun (formulation du 11<sup>ème</sup> FED)

### **B. Dialogue politique, consultations et facilitation**

- Echanges avec les autorités sur le suivi des recommandations des missions d'observations électorales de 2011 et 2013 (Dialogue politique – Article 8 Cotonou) ;
- Echanges avec les autorités pour l'intégration des OSC pertinentes, légitimes et représentatives au sein des cadres sectoriels de concertation existants (Dialogue sur les politiques publiques);
- Echanges et dialogues avec des OSC spécialistes dans les domaines de la transparence budgétaire et de l'accès au droit (DUE) ;
- Facilitation des échanges entre OSC et les commissions finances et budget de l'Assemblée nationale et du Sénat (DUE);
- Facilitation des échanges entre OSC et Parlement dans le domaine de la gouvernance forestière (DUE) ;

### **C. Appui technique et financier**

- Formation des OSC sur le suivi citoyen de l'action publique (PASC 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Formation des OSC en gestion des finances publiques (PASC 10<sup>ème</sup> FED) et appui aux initiatives de plaidoyer des OSC pour influencer les choix budgétaires (PARFIP 10<sup>ème</sup> FED) ;
- Programmes Justice Pénale et Finances Publiques (11<sup>ème</sup> FED) permettant entre autre de renforcer et de financer les initiatives des OSC apportant une réelle valeur ajoutée dans ces secteurs ;
- Mobilisation du programme thématique « Organisation de la Société Civile et Autorités Locales » pour le financement d'action des OSC pour un meilleur accès aux droits et pour la promotion d'un système politique inclusif et transparent (DUE) ;
- Accompagnement des OSC dans la mobilisation citoyenne autour des questions budgétaires (Suivi indépendant du Budget, budget Programme, etc.) (PADDL-GIZ) ;
- Accompagnement des communes par les OSC dans la mise en œuvre du Budget Participatif (PADDL-GIZ) ;
- Mise en œuvre d'un programme de prévention de la radicalisation à l'Extrême Nord (appui aux initiatives de dialogue interculturel, intercommunautaire et interreligieux autour d'enjeux liés à la cohésion sociale et à la préservation de la paix financé par l'Instrument de l'UE contribuant à la Stabilité et à la Paix et mis en œuvre par la GIZ).



## **PRIORITE 3 La société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement économique local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.**

### **Axes d'engagement (voir Section 3): appui à la décentralisation, meilleure gestion des ressources naturelles, développement rural, amélioration de la production agricole et facilitation au commerce**

#### **A. Analyse: études, cartographies et recherches**

- Cartographie des OSC actives dans le domaine du développement rural (DUE)
- Consultation et contribution dans la préparation de la stratégie nationale des exportations (TCF 11<sup>ème</sup> FED)
- Analyse de l'impact de l'APV sur les communautés au niveau économique et social (DUE)
- Analyse de l'impact de la révision de la loi sur le foncier(DUE)
- Étude d'"Analyse d'économie politique" du secteur des transports routiers au Cameroun. (DUE)

#### **B. Dialogue politique, consultations et facilitation**

- Echanges avec les autorités sur l'effectivité du processus de décentralisation (Dialogue politique – Article 8 Cotonou) ;
- Échanges et dialogues avec les OSC et les institutions de recherche spécialisées dans le domaine de la décentralisation et la gestion déléguée des services de base (DUE – GIZ/PADDL)
- Renforcement de capacités des acteurs locaux sur la participation et le contrôle citoyen tout au long de la chaîne PPBS (PADDL-GIZ)
- Rencontres régulières organisées avec des structures représentant les intérêts économiques notamment les organisations patronales et syndicales, les fédérations professionnelles et les chambres de commerce au sujet du suivi de l'intégration régionale et des APE Union européenne / Cameroun.
- Rencontres et échanges dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'appui au secteur privé et commerce en cours (PAPMOD et PACOM 10<sup>ème</sup> FED) ainsi que la préparation des projets/programmes d'appui au commerce et le climat des affaires prévus dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED.
- Réunions de coordination entre les OSC, les autorités et la DUE dans le cadre du Comité Conjoint de Suivi de l'accord APV- FLEGT et relance de la plateforme de la Société Civile pour le suivi du FLEGT « European Commission Forest Platform » (ECFP).

#### **C. Appui technique et financier**

- Renforcement des capacités de production, de transformation et de commercialisation des GIC et des coopératives dans certains bassins de production / Appui au renforcement ou à l'émergence d'organisations interprofessionnelles capables d'interagir avec les autorités dans les filières agropastorales porteuses (11<sup>ème</sup> FED – programme développement rural) ;
- Mobilisation du programme thématique « Organisation de la Société Civile et Autorités Locales » dans les domaines de (i) l'appui au processus de décentralisation, (ii) de la gestion des ressources naturelles et (iii) de la promotion d'une croissance économique inclusive et créatrice d'emploi (DUE) ;
- Appui à des projets d'exploitation durable des ressources naturelles susceptibles de faire l'objet d'un accord Accès et Partage des Avantages (APA) dans l'optique de la mise en œuvre au Cameroun du protocole de Nagoya (SCAC)
- Renforcement des capacités des Communes à interagir avec les OSC pour l'amélioration de la gouvernance

locale et la fourniture de service de base aux populations (programme PADDL de la GIZ + 11<sup>ème</sup> FED Programme développement rural + Instrument de l'UE contribuant à la Stabilité et à la Paix)

- Appui à la Collaboration entre Commune et Service de Santé dans le Cadre des structures de Dialogue (PADDL-GIZ)

- Accompagnement des associations des parents d'élèves et enseignants/tes (APEE) pour la bonne gestion interne et la maîtrise de leurs missions dans les communes PADDL-GIZ.

- Appui aux OSC dans leurs initiatives d'Activités Génératrices de Revenus ciblant les populations les plus vulnérables notamment les jeunes dans la région du Nord et les réfugiés centrafricains et les communautés d'accueil dans la région de l'Est (Instrument de l'UE contribuant à la Stabilité et à la Paix et mis en œuvre par la GIZ).

- Renforcement des capacités organisationnelles des organisations professionnelles (syndicats, transporteurs et chargeurs) et implication des chauffeurs de camions dans la collecte de données pour l'Observatoire des Pratiques Anormales (PIR 10<sup>ème</sup> – PACIE et 11<sup>ème</sup> FED)

## 5 - TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

Processus		
Etapes	Indicateur	Réalisation
Participation des États membres à l'élaboration de la feuille de route	Les EM présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation à contribuer à l'élaboration de la feuille de route envoyée en mars 2014 aux Ambassadeurs des six Etats-membres de l'UE présents au Cameroun (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni).</li> <li>- Contributions reçues et intégrées de l'Allemagne et de la France (les 2 Etats-Membres disposant de programmes de coopération)</li> <li>- Echanges avec les Partenaires (DUE, Allemagne, France, Banque Africaine de Développement, Comité Multipartenaires) lors d'une session ad hoc du sous-groupe « société civile » le 16 septembre 2014.</li> <li>- Discussion lors de la réunion des Chefs de mission du 24 septembre 2014.</li> </ul>
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant un préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour des informations et le suivi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les 10 Organisations Relais du PASC ont été consultées (une par région) ainsi que la Plateforme des OSC Camerounaises (PLANOSCAM), la Confédération des ONG agréés du Cameroun (CONGAC) et le réseau informels des ONG internationales.</li> <li>- 11 contributions écrites ont été reçues de la part des OSC. Certains éléments ont été directement intégrés dans la feuille de route.</li> <li>- Le processus d'élaboration de la feuille de route a été présenté au MINEPAT, MINATD et au Comité Multipartenaires.</li> </ul>
Actions conjointes	Les EM présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	A compléter lors de la première révision (Janvier 2015)
Résultats		
Priorité	Indicateurs	Réalisation
Les organisations de la société civile engagées comme acteurs de la gouvernance démocratique évoluent dans un environnement favorable	Voir Section 3	A compléter lors de la première révision (Janvier 2015)
La société civile contribue à la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie	Voir Section 3	A compléter lors de la première révision (Janvier 2015)
La société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement économique local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.	Voir Section 3	A compléter lors de la première révision (Janvier 2015)